

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculture à la Quinzaine jurassienne de Berne en 1969

La Commission agricole de l'ADIJ, placée sous la présidence de M. E. Loeffel, ancien directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, a consacré récemment une importante séance à la participation de l'agriculture à la Quinzaine jurassienne qui sera organisée en 1969 à Berne.

Les organisateurs disposeront, pour le secteur agricole, d'une trentaine de vitrines de magasins dans les rues principales de la Ville fédérale. Ils s'efforceront de présenter les activités des différentes régions du Jura, ainsi que l'ensemble des secteurs de production. Voici les thèmes qui seront traités :

1. Généralités sur l'agriculture jurassienne (le milieu physique du Jura, le milieu humain en évolution avec les rendements globaux de la production agricole, Courtemelon comme centre de formation professionnelle, les différentes organisations agricoles).
2. La production végétale (le sol, les méthodes de culture, les machines agricoles, les maladies des plantes, les semences, engrains, fourrages, l'activité des sélectionneurs et de la Fédération des associations agricoles, la vigne).
3. La production animale (élevage bovin, chevalin, ovin, apiculture, avec la présentation de produits de l'élevage jurassien).
4. Le lait et les produits laitiers.
5. Libre parcours et pâturages.
6. La forêt.
7. Les améliorations foncières.

Chacun de ces secteurs sera présenté à l'aide de photos et tableaux statistiques. De nombreux spécialistes de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon et des représentants des différentes fédérations et associations collaborent avec enthousiasme à la préparation de cette grande exposition agricole organisée dans le cadre de la Quinzaine jurassienne de Berne en 1969.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.